
NORME INTERNATIONALE



3212

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Tubes en polypropylène — Spécifications pour les essais de résistance à l'éclatement

Polypropylene pipes — Burst test requirements

Première édition — 1975-09-01

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3212:1975](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/03c19db6-58b2-409b-abe1-3115107da4a9/iso-3212-1975>

CDU 621.643

Réf. n° : ISO 3212-1975 (F)

Descripteurs : tuyau en matière plastique, polypropylène, essai, essai d'éclatement, essai à haute pression, conditions d'essai.

Prix basé sur 1 page

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 3212 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 138, *Tubes et raccords en matières plastiques pour le transport des fluides*, et soumise aux Comités Membres en septembre 1973.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Inde	Suède
Allemagne	Irlande	Suisse
Belgique	Israël	Tchécoslovaquie
Bulgarie	Norvège	Thaïlande
Danemark	Pays-Bas	Turquie
Égypte, Rép. arabe d'	Pologne	U.R.S.S.
Finlande	Portugal	U.S.A.
France	Roumanie	

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

Tubes en polypropylène – Spécifications pour les essais de résistance à l'éclatement

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie les conditions (température, durée et tension de charge) dans lesquelles doivent être effectués les essais de résistance à l'éclatement des tubes en polypropylène (homopolymère et copolymère).

2 CONDITIONS

Les conditions dans lesquelles doivent être effectués les essais de résistance à l'éclatement sont données dans le tableau suivant.

Matériau	Température	Durée	Tension de charge
	°C	h	N/mm ²
Homopolymère	20	1	23
	(120) ¹⁾	1 000 ¹⁾	2,3
	(95) ¹⁾	(1 000) ¹⁾	(3,5)
	120 ²⁾	2 500	1,6
Copolymère	20	1	18
	120 ¹⁾	1 000 ¹⁾	1,9
	(95) ¹⁾	(1 000) ¹⁾	(2,5)
	120 ²⁾	2 500	1,6

- 1) Il est recommandé d'effectuer l'essai de 1 000 h à 120 °C – qui est l'essai de référence – plutôt que l'essai à 95 °C.
- 2) L'essai à 120 °C – 2 500 h sert à la détermination de la qualité des tubes fabriqués à partir d'une nouvelle résine ou d'une nouvelle composition.

NOTES

- 1 Les valeurs entre parenthèses sont à éviter dans la mesure du possible.
- 2 Pendant une période transitoire, des essais à 95 °C sont admis en remplacement des essais à 120 °C, 2 500 h. Ils doivent être effectués dans les conditions suivantes :
 Homopolymère : 95 °C – 8 000 h – 2,5 N/mm²;
 Copolymère : 95 °C – 4 000 h – 2,0 N/mm².
- 3 Les essais de résistance à l'éclatement à 20 °C et à 95 °C doivent être réalisés sur des tubes remplis d'eau, immergés dans l'air ou dans l'eau. Les essais de résistance à l'éclatement à 120 °C doivent être réalisés sur des tubes remplis d'eau, dans l'air.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 3212:1975

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/03c19db6-58b2-409b-abe1-3115107da4a9/iso-3212-1975>